

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPAH-RU
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2016-03
– REGLEMENT
D'ATTRIBUTION
DE PRIMES POUR
2016 ET 2017

Séance du Conseil Municipal du 24 février 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHIEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents : Mme SOULIER Agnès, M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 18.02.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.02.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 01.03.2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la délibération du Conseil Municipal n° 2012-141 du 25 avril 2012, relative à la mise en place de l'Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2012
- la convention d'opération signée le 31 octobre 2012 intervenue avec l'Etat, l'ANAH, et le Département, mettant en place un dispositif d'aides financières pour inciter les propriétaires « bailleurs » et « occupants » à réhabiliter leur logement et notamment l'attribution de primes complémentaires « sortie de vacance », « primo accédant » et « Habiter Mieux »,
- la délibération du Conseil Municipal n° 2013-372 du 28 octobre 2013 fixant les modalités d'attribution de ces primes.
- la délibération du Conseil Municipal n° 2015-392 du 16 décembre 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'opération 2012 -2017 du 31 octobre 2012 avec l'Etat, l'ANAH et le Département définissant les nouveaux objectifs quantitatifs des aides pour les années 2016 et 2017

Il indique qu'il convient maintenant de préciser les nouvelles conditions d'obtention des primes complémentaires de la Ville pour les années 2016 et 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer pour tous les dossiers déposés à l'ANAH à compter du 1^{er} mars 2016, les dispositions figurant sur le tableau ci-après :

Intitulé prime	conditions	montant
primo accédant	– Plafond PLS Propriétaires occupants ayant acquis leur résidence principale dans un délai de deux ans	2 000 €
sortie de vacance	Logement vacant depuis plus de deux ans quelle que soit l'année d'acquisition Prime dégressive dans la limite de deux logements par adresse	1er logement : 2 500 € 2 ^{ème} logement : 1 500 € Maximum : 4 000 €
Habiter Mieux	Propriétaire occupant « très modestes »	1 000 €
	Propriétaire occupant « modestes »	500 €

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 23 février 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le règlement d'attribution des primes pour 2016 et 2017 qui est déterminé ci-dessus.

ANNULE ET REMPLACE la délibération du Conseil Municipal n° 2012-141 du 25 avril 2012 relative à la mise en œuvre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH – RU)

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 février 2016.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
29 FEV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
26 FEV. 2016
Par publication le :
01 MARS 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 26/02/2016
N°011-211100763-20160224-2016-43-DE